

**Municipalité de
Saint-Camille-de-Lellis
Province de Québec**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le 7^e jour de mars 2011, à 19h30 heures à la salle du conseil municipal.

1.0 et 2.0 Après la prière d'usage, ce fut l'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers suivants:

**M. Étienne Cayouette-Goupil
Mme Thérèse Blanchet;
M. Richard Pouliot
M. Marcel Bégin;
M. Jocelyn Pouliot;
M. Serge Boutin;**

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. **Adélarde Couture, maire.**

La Secrétaire-Trésorière & Directrice Générale, Mme Nicole Mathieu est présente;

3.0 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. ETIENNE CAYOUCETTE-GOUPIL, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE l'on accepte l'ordre du jour tel que lu et modifié;

ADOPTÉE,

- | | | |
|------|---|---|
| 1.- | Prière; | Réunion du 7^e jour de mars 2011 |
| 2.- | Appel des présences; | |
| 3. | Acceptation de l'ordre du jour; | |
| 4.- | Acceptation du procès-verbal du 7 février 2011; | |
| 5.- | Suivi au procès-verbal; | |
| 6.- | Acceptation des comptes à payer inscrits sur la feuille no.03-11; | |
| 7.- | Résolution, prêt 1, emprunt à renégocier au montant de 138,400\$; | |
| 8.- | Résolution, adoption du règlement 392 relatif à la circulation des véhicules tout terrain; | |
| 9.- | Résolution, demandes du comité Festi-Quad :
a) Commandite;
b) Autorisation d'utilisation des équipements municipaux et autres;
c) Autorisation fermeture de la rue Laliberté;
d) Autorisation randonnée à VTT;
E) Demandes de commandites, députés et Caisse Desjardins; | |
| 10.- | Résolution, projet forêt de proximité; | |
| 11.- | Résolution, politique sur le dégel des ponceaux; | |

- 12.- Résolution, achat d'abat poussière;
- 13.- Résolution, congrès de la Corporation des Officiers Municipaux du Québec;
- 14.- Résolution, cocktail femmes engagées;
- 15.- Résolution, La fête des Voisins;
- 16.- Résolution, contrat de la concierge;
- 17.- Résolution, convention de travail des employés municipaux;
- 18.- Résolution, recensement de la population par Statistique Canada;
- 19.- Rapport des responsables de comités, des secteurs & du maire :
 - A-Membres des comités;
 - B-Voirie;
 - C-Incendie;
 - D-Aqueduc et égout;
 - E-Administration;
 - F-Maire.;
- 20.- Correspondance;
- 21.- Varia: A)
B)
C)
D)
- 22.- Question(s) de l'assistance;
- 23.- Levée de l'assemblée;

Résolution numéro 45-03-11

4.0 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 FÉVRIER 2011

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE), QUE le procès-verbal du 7 février 2011 soit adopté, et signé tel que modifié.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 46-03-11

5.0 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Règlement sur les nuisances

Le règlement numéro 397 sur les nuisances a été adopté, et l'inspecteur verra à l'application du règlement en regard au déneigement des trottoirs, s'il y a lieu, une lettre sera envoyée aux contrevenants, et des amendes suivront.

Drapeaux – Armoiries de la municipalité

La directrice mentionne que les drapeaux aux armoiries de la municipalité sont arrivés. Un drapeau sera remis à Mme Audrey Lamontagne, des Forces Canadiennes, dans la semaine du 21 mars prochain.

Zamboni

M. Daniel Boutin s'est occupé d'aller chercher la Zamboni, il mentionne qu'elle est en très bon état, et qu'elle a des réservoirs intégrés pour l'eau.

6.0 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER 03-11

ATTENDU : la liste des comptes numéro 03-11 préparée par Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 7^e jour de mars 2011 dans laquelle figure tous les comptes à accepter au montant de 62,241,95\$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD POULIOT, APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE l'on adopte les comptes mentionnés sur la liste 03-11 tels que présentés. Le total des comptes pour **MARS 2011 s'élève à : 64,621.65\$.**

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 03-11.

	Liste des comptes	Feuille 03-11
	Payés en février 2011 :	No. chèque
1-	74,46 \$	Ch.1100081
2-	67,22 \$	Ch.1100082
3-	1 254,24 \$	Ch.1100083
4-	1 023,15 \$	Ch.1100084
5-	410,85 \$	Ch.1100085
6-	82,00 \$	Ch.1100086
	2 911,92 \$: Sous-Total
	LISTE DES COMPTES	No. chèque
	A ACCEPTER MARS :	
7-	203,06 \$	Ch.1100087
8-	2 231,05 \$	Ch.1100088
9-	10,35 \$	Ch.1100089
10-	637,98 \$	Ch.1100090
11-	32,68 \$	Ch.1110091
12-	80,29 \$	Ch.1100092
13-	18 908,00 \$	Ch.1100093
14-	120,53 \$	Ch.1110094
15-	186,28 \$	Ch.1100095
16-	86,58 \$	Ch.1100096
17-	123,04 \$	Ch.1100097
18-	2 381,00 \$	Ch.1100098
19-	1 215,15 \$	Ch.1100099
20-	110,08 \$	Ch.1100100

21-	105,44 \$	Ch.1100101
22-	659,39 \$	Ch.1100102
23-	309,91 \$	Ch.1100103
24-	1 000,00 \$	Ch.1100104
25-	334,65 \$	Ch.1100105
26-	5 409,99 \$	Ch.1100106
27-	3 368,64 \$	Ch.1100107
28-	67,94 \$	Ch.1100108
29-	120,47 \$	Ch.1100109
30-	205,07 \$	Ch.1100110
31-	105,15 \$	Ch.1100111
32-	475,00 \$	Ch.1100112
33-	75,00 \$	Ch.1100113
34-	36,00 \$	Ch.1100114
35-	69,93 \$	Ch.1100115
	38 668,65 \$: Sous-Total
	GRAND TOTAL DES SALAIRES ASSEMBLÉE MARS	12 470,78 \$

	FEUILLE 03-11	
	LISTE DES COMPTES À	No. Chèque
	AJOUTER MARS 2011 :	
36-	1 030,24 \$	Ch.1100116
37-	1 482,38 \$	Ch.1100117
38-	128,37 \$	Ch.1100118
39-	5 215,25 \$	Ch.1100119
40-	107,09 \$	Ch.1100120
41-	1 455,53 \$	Ch.1100121
42-	87,72 \$	Ch.1100122
44-	157,38 \$	Ch.1100123
45-	866,34 \$	Ch.1100124
46-	40,00 \$	Ch.1100125
	10 570,30 \$: Sous-Total
	64 621,65 \$: Grand Total

Je soussignée, Nicole Mathieu, Sec.-Trés. & Directrice Générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois de mars 2011.

Nicole Mathieu, Sec.-Trés. & Directrice Générale

Résolution numéro 47-03-11

7.0 RÉSOLUTION, PRÊT 1, EMPRUNT À RENÉGOCIER AU MONTANT DE 138,400\$

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) :

QUE la Municipalité de la paroisse de Sainte-Camille-de-Lellis accepte l'offre qui lui est faite de Desjardins Caisse des Etchemins pour son emprunt de 138 400 \$ par **billet** en vertu du règlement d'emprunt numéro 304, au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

11 700 \$	4,05%	14 mars 2012
12 200 \$	4,05 %	14 mars 2013
12 600 \$	4,05%	14 mars 2014
13 100 \$	4,05%	14 mars 2015
88 800 \$	4,05%	14 mars 2016

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

QUE demande soit faite au ministre des Finances, d'approuver les conditions du présent emprunt, telles que mentionnées ci-haut.

ADOPTÉE À LA SÉANCE DU 7 MARS 2011,

Résolution numéro 48-03-11

Résolution signature de l'emprunt de 138,400\$

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 304, la Municipalité de la paroisse de Sainte-Camille-de-Lellis souhaite emprunter par billet un montant total de 138 400 \$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 138 400 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 304 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière et directrice générale;

QUE les billets soient datés du 14 mars 2011;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012.	11 700 \$
2013.	12 200 \$
2014.	12 600 \$
2015.	13 100 \$
2016.	13 500 \$(à payer en 2016)
2016.	75 300 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de la paroisse de Sainte-Camille-de-Lellis émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 mars 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 304, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE À LA SÉANCE DU 7 MARS 2011,

Résolution numéro 49-03-11

8.0 RÉSOLUTION, ADOPTION DU RÈGLEMENT 392 RELATIF À LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT TERRAIN

**CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE
REGLEMENT NO. 392**

REGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT TERRAIN SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

ATTENDU que l'article 11 de la loi sur les véhicules hors route (LR.Q., c. C-24.2) accorde à une municipalité locale le pouvoir d'adopter un règlement pour permettre la circulation des véhicules hors route sur son territoire sous certaines conditions;

ATTENDU que la municipalité peut par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins publics dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions, et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné par Monsieur le conseiller Serge Boutin lors d'une séance du conseil tenue le 6^e jour de décembre 2010;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

QUE le conseil municipal statue et ordonne ce qui suit :

Article 1

Le présent règlement porte le titre de règlement relatif à la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux et le préambule qui précède en fait partie intégrante.

Article 2

Dans le présent règlement, on entend par :

Loi : la loi sur les véhicules hors route (1996, chapitre 60, a. 11 ; c.7, a. 1; 2006, c.12, a.6) et ses amendements;

- Véhicules tout terrain : les véhicules motorisés et/ou côte à côte, munis d'un guidon et/ou d'un volant, et d'au moins deux roues, qui peuvent être enfourchés et dont la masse nette n'excède pas 600 kilogrammes.

Article 3

Tout véhicule visé à l'article 2 doit être muni de l'équipement requis en vertu de la Loi.

Article 4

La circulation des véhicules tout-terrain est permise sur les chemins suivants et sur les longueurs maximales prescrites suivantes, lesquels sont indiqués sur le plan annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante :

Endroits :

Distance :

-Rang St-Joseph, du lot 18, rang IV, vers la rue Fournier :	100 mètres
-Rang St-Joseph, de la rue Fournier en direction ouest, jusqu'à la route Ste-Sabine :	7,5 km
-Rue Fournier, partir du rang St-Joseph jusqu'à la rue Principale :	2,5 km
-Rue de la Manufacture et rue Industrielle, à partir de la rue Fournier :	1,1 km
-Rue de la Fabrique, à partir de la rue principale jusqu'au rang 2 :	3,4 km
-Chemin de la St-Jean, à partir du rang 2 direction sud, jusqu'à la limite des chemins verbalisés de la municipalité :	3,2 km
-Rang 3, à partir du chemin de la St-Jean sur toute sa longueur :	7,6 km
-Route Vermette, à partir du rang 3, jusqu'au rang 2 ouest :	1,6 km
-Rang 2 ouest, à partir de la route Vermette jusqu'à la limite de Ste-Justine :	3,5 km

Article 5

La circulation des véhicules tout-terrain est permise du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année aux endroits prévus par la présence de signalisation routière appropriée.

Article 6

Sauf sur les chemins publics nommés à l'article 4, la circulation des véhicules tout-terrain est interdite à moins de 30 mètres d'une habitation, d'une installation exploitée par un établissement de santé ou d'une aire réservée à la pratique d'activités culturelles, éducatives, récréatives ou sportives.

Article 7

La permission de circuler est valide à la condition que le Club Quad Massif du Sud aux Frontières assure le respect des dispositions de la Loi et du présent règlement.

À cette fin, le Club doit :

- Aménager et entretenir les sentiers qu'il exploite;
- Installer la signalisation adéquate et pertinente;
- Assurer la sécurité, notamment par l'entremise d'agents de surveillance de sentier;
- Souscrire à une police d'assurance de responsabilité civile d'au moins 2,000,000\$.

Article 8

Le conducteur d'un véhicule tout-terrain doit respecter la signalisation routière et les règles de circulation édictées dans la Loi et ses règlements d'application.

Article 9

La vitesse maximale d'un véhicule tout-terrain est de 50 km/h sur les chemins visés par le présent règlement.

Article 10

Les agents de la paix et les agents de surveillance de sentier sont responsables de l'application du présent règlement.

Article 11

Quiconque contrevient aux dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende de 100\$ à 200\$.

Article 12

Le présent règlement entrera en vigueur dès qu'il aura reçu l'approbation du Ministre des Transports conformément à l'article 627 du Code de la sécurité routière.

Article 13

La municipalité se réserve le droit d'abroger ce règlement en tout temps si le Club ne respecte pas celui-ci.

Maire, Adélarde Couture

Nicole Mathieu, Directrice générale

Adopté à la séance régulière du 7 mars 2011

Résolution numéro 50-03-11

9.0 RÉSOLUTIONS DEMANDES DU COMITÉ FESTI-QUAD

Commandite Corporation Festi-Quad

CONSIDÉRANT le potentiel attractif de l'événement annuel du Festi-Quad et que l'attachement qu'il peut entraîner chez un certain nombre de visiteurs et touristes pour notre milieu;

CONSIDÉRANT qu'au cours des dernières années, la température a eu un effet significatif sur la participation à l'événement, et par conséquent qu'elle a provoqué des pertes d'opération qui ont grevé les réserves financières de l'organisation;

CONSIDÉRANT que l'Édition 2010 du Festi-Quad a connu un franc succès;

CONSIDÉRANT que la municipalité a commandité financièrement la tenue de cet événement depuis la première année de sa réalisation;

CONSIDÉRANT que les administrateurs et administratrices de ladite corporation ont demandé à la municipalité un appui plus important pour la préparation et l'organisation de l'édition 2011 de l'événement, à savoir, d'une part, l'attribution d'une commandite financière comme par les années passées, et d'autre part, le prêt d'équipements, le paiement des frais d'épandage de calcium liquide et le nivelage de la piste, le paiement et l'ajout de sable au départ de la piste, le prêt du stationnement de l'édifice municipal et des locaux de l'édifice municipal pour la tenue de l'événement;

PAR CES MOTIFS, IL EST EN L'OCCURRENCE PROPOSÉ PAR M. JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) :

QUE la municipalité verse dès maintenant une commandite (2011) de 2500\$ pour permettre à la corporation Festi-Quad, de procéder à la préparation et aux réservations nécessaires à la tenue de l'événement;

ADOPTÉE,

Résolution numéro 51-03-11

Résolution utilisation des équipements municipaux et autres

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE l'on autorise la Corporation Festi-Quad et ses dirigeants, à utiliser les différents équipements appartenant à la municipalité, tels que : (bandes de patinoire, estrades, casse-croûte et autres équipements);

QU'un contrat de location du casse-croûte soit signé entre la Corporation Festi-Quad et la Municipalité;

QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte d'effectuer l'épandage du chlorure de sodium sur la piste de VTT;

QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte d'effectuer l'ajout de sable au départ de la piste;

QUE tous les frais inhérents à la consommation d'électricité lors de la fin de semaine d'activités de la Corporation Festi-Quad et ses dirigeants soient payés par la Municipalité;

QUE tout branchement électrique soit effectué par un professionnel (entrepreneur électricien), et au frais du Festi-Quad;

QUE l'on prête un local à l'édifice municipal pour l'utilité des membres de la Corporation Festi-Quad (responsable : M. Sébastien Talbot).

QUE l'on prête le stationnement de l'édifice municipal pour l'installation d'une tente du 24 au 26 juin 2011 pourvu que celle-ci soit assurée.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 52-03-11

Autorisation fermeture de la rue Laliberté

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille autorise la Corporation Festi-Quad et ses dirigeants, à fermer la rue Laliberté, le samedi 25 juin et le dimanche 26 juin 2011, de 9h à 18h.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 53-03-11

Appui moral de la municipalité à la Corporation Festi-Quad, et à sa demande de commandite, à notre député Steven Blaney

CONSIDÉRANT QUE nous avons une population régionale et provinciale importante qui a participé aux dernières éditions du Festi-Quad;

CONSIDÉRANT QUE cet événement génère un potentiel touristique important pour notre milieu;

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2011 du Festi-Quad représente un chiffre d'affaires de 50,000\$, pour environ 35 participants, et 800 spectateurs.

CONSIDÉRANT que l'Édition 2010 du Festi-Quad a connu un franc succès;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE l'on donne notre appui moral, à la Corporation Festi-Quad de Saint-Camille, quant à une demande de commandite à notre député de Lévis-Bellechasse, Monsieur Steven Blaney, pour une montant de 1500\$.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 54-03-11

Appui moral de la municipalité à la Corporation Festi-Quad, et à sa demande de commandite, à notre députée Mme Dominique Vien

CONSIDÉRANT QUE nous avons une population régionale et provinciale importante qui a participé aux dernières éditions du Festi-Quad;

CONSIDÉRANT QUE cet événement génère un potentiel touristique important pour notre milieu;

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2011 du Festi-Quad représente un chiffre d'affaires de 50,000\$, pour environ 35 participants, et 800 spectateurs.

CONSIDÉRANT que l'Édition 2010 du Festi-Quad a connu un franc succès;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE l'on donne notre appui moral, à la Corporation Festi-Quad de Saint-Camille, quant à une demande de commandite à notre députée de Bellechasse, Madame Dominique Vien, pour un montant de 500\$.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 55-03-11

Appui moral de la municipalité à la Corporation Festi-Quad, et à sa demande de commandite, à la Caisse Populaire Desjardins

CONSIDÉRANT QUE nous avons une population régionale et provinciale importantes qui a participé aux dernières éditions du Festi-Quad;

CONSIDÉRANT QUE cet événement génère un potentiel touristique important pour notre milieu;

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2011 du Festi-Quad représente un chiffre d'affaires de 50,000\$, pour environ 35 participants, et 800 spectateurs.

CONSIDÉRANT que l'Édition 2010 du Festi-Quad a connu un franc succès;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. ÉTIENNE CAYOUILLE-GOUPIL, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE l'on donne notre appui moral, à la Corporation Festi-Quad de Saint-Camille, quant à une demande de commandite à la Caisse Populaire Desjardins, pour un montant de 1500\$.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 56-03-11

10.0 RÉSOLUTION, PROJET FORÊT DE PROXIMITÉ

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis veut pour 2011, effectuer le montage d'un projet de la forêt de proximité qui initierait la mise en valeur des ressources naturelles présentes sur son territoire;

ATTENDU QUE pour la rédaction et le montage de ce projet, la municipalité doit procéder à l'embauche d'une ressource qui aura pour tâche la rédaction d'un document-projet selon les critères définis par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, PAR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE :

Le Conseil Municipal mandate M. Marcel Vermette de Saint-Camille, pour procéder à la rédaction, et au montage du projet de la forêt de proximité.

La réalisation dudit mandat sera rémunérée sur la base tarif horaire de 40.00\$. Pour les visites et/ou entrevues avec les experts, s'il y a lieu, le temps de déplacement sera rémunéré au taux de 20.00\$/l'heure. Une estimation du temps requis pour réaliser le mandat est d'approximativement 78 heures, pour un coût total approximatif de 3212.69\$ (taxes incluses).

ADOPTÉE,

Résolution numéro 57-03-11

11.0 RÉSOLUTION, POLITIQUE SUR LE DÉGEL DES PONCEAUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille doit intervenir plusieurs fois par hiver pour le dégel de ponceaux chez les particuliers;

CONSIDÉRANT QUE chaque ponceau installé par un citoyen pour avoir accès à son entrée lui appartient, et qu'il en est responsable;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut adopter une politique à l'égard du dégel des ponceaux;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE la Municipalité de St-Camille accepte de dégeler un ponceau d'une entrée privée, pour une seule fois à partir de maintenant. Suite à cela, un avertissement écrit sera envoyé au propriétaire du ponceau, de voir à régler le problème gel de son ponceau

QUE lors d'une deuxième demande, des frais seront chargés aux propriétaires de ponceaux pour les travaux effectués.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 58-03-11

12.0 RÉSOLUTION – ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE): QUE l'on achète l'abat-poussière, chlorure de calcium liquide, de la compagnie Transport Adrien Roy & Filles Inc. pour l'année 2011. Le coût d'achat au litre est de .322\$. Ce prix comprend le matériel, le transport et l'épandage (taxes en sus).

QUE le taux d'épandage soit de 35% pour environ 47,000 litres de chlorure de calcium liquide;

ADOPTÉE,

Résolution numéro 59-03-11

13.0 RÉSOLUTION – CONGRÈS DE LA CORPORATION DES OFFICERS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille autorise l'inspecteur Municipal, Monsieur Daniel Boutin, à participer au congrès de la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec, qui se tiendra cette année au Loews Le Concorde de Québec, les 7, 8 et 9 avril 2011. Le coût d'inscription pour les membres : 595.00\$ (taxes en sus).

QUE la Municipalité paye tous les frais relatifs au congrès (chambre, repas, stationnement et frais de déplacement).

ADOPTÉE,

Résolution numéro 60-03-11

14.0 RÉSOLUTION, COCKTAIL FEMMES ENGAGÉES

CONSIDÉRANT QUE le but de cette soirée reconnaissance « Femmes Engagées » consiste à sensibiliser la population à l'importance de la présence des femmes sur les lieux de pouvoir, et ce, pour assurer un meilleur développement de la société;

CONSIDÉRANT QUE ce souper reconnaissance permet de reconnaître une femme par municipalité qui s'est impliquée à titre d'élue municipale ou à titre d'administratrice dans un conseil d'administration, et Vision Femme invite gratuitement les élues municipales;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. ÉTIENNE CAYOUILLE-GOUPIL, APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille nomme Mme Thérèse Blanchet pour participer à la 8^e édition du Cocktail « Femmes Engagées » qui se tiendra le vendredi 29 avril 2011, au Manoir Lac-Étchemin, dans le cadre d'un souper conférence.

Une invitation officielle nous sera acheminée par voie postale dans les prochains jours.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 61-03-11

15.0 RÉSOLUTION, LA FÊTE DES VOISINS

IL EST PROPOSÉ PAR M. JOCELYN POULIOT, APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis participe à la Fête des Voisins qui se tiendra le samedi 4 juin 2011, de 12h à 15h.

L'activité proposée est un pique-nique familial (hot-dogs party) qui se tiendra sur le terrain des loisirs.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 62-03-11

16.0 RÉSOLUTION – CONTRAT DE LA CONCIERGE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille renouvelle le contrat d'entretien ménager de l'édifice municipal, avec Mme Diane Goupil, pour une période d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

QUE toutes les modalités sont contenues dans un contrat, et un devis de spécifications des travaux préalablement établis par le conseil municipal.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 63-03-11

17.0 RÉSOLUTION, CONVENTION DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE l'indice des prix à la consommation du Québec a atteint 1,6 % en décembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE la hausse des prix à la consommation affecte les employés et les consommateurs en général;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE le Conseil Municipal de Saint-Camille fixe l'augmentation du salaire des employés municipaux pour 2011, à 2%.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 64-03-11

AJUSTEMENT DES ÉLUS

CONSIDÉRANT QUE l'indice des prix à la consommation du Québec a atteint 1,6 % en décembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE la hausse des prix à la consommation affecte les consommateurs en général;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE le Conseil Municipal de Saint-Camille fixe l'augmentation du salaire des élus pour 2011, à 2%.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 65-03-11

18.0 RÉSOLUTION, RECENSEMENT DE LA POPULATION PAR STATISTIQUE CANADA

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉTIENNE CAYOUILLE-GOUPIL, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ERE) QUE :

Le Conseil de la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis appuie le Recensement de 2011 et invite tous les résidents à remplir leur formulaire du recensement en ligne à : www.recensement2011.gc.ca ou par la poste, d'ici le mardi 10 mai 2011, pour que la diffusion de données précises et complètes à des fins de prestation de programmes et de services dont nous bénéficions tous soit possible.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 66-03-11

19.0 RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

Incendie : Le maire indique qu'il faudrait inviter le formateur, M. Claude Labrie, pour les cours de pompier 1, relativement au contrat d'embauche des nouvelles recrues.

Le maire :

Le maire, M. Adélarde Couture indique qu'il a assisté à plusieurs rencontres : Réunion avec le Festi-Quad, Rencontre avec le Ministère des Transports, Comité du bois (avec M. Steven Blaney et Mme Dominique Vien), réunion à la MRC des Etchemins sur l'urbanisme, conseil des maires, réunion de travail du conseil municipal, et réunion du conseil municipal. Il fait un bref résumé de ces rencontres.

20.0 CORRESPONDANCE

Programme efficacité énergétique

Lecture est faite d'un document reçu relativement à un nouveau programme d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec. Le conseil municipal demande à la directrice de prendre plus d'information auprès de la Fédération Québécoise des Municipalités relativement à ce programme. Cet item sera discuté lors de la prochaine séance de travail.

Lettre de remerciements de la Coalition pour le maintien des comités en région

Lecture est faite d'une lettre de remerciements du Comité de la Coalition pour le maintien des comités en région, il est mentionné que notre geste de solidarité a été très apprécié.

Lettre de remerciements L'Essentiel des Etchemins

Lecture est faite d'une lettre de remerciements de L'Essentiel des Etchemins relativement à notre précieuse collaboration et don lors de l'activité : « La cueillette de la Solidarité /Guignolée des Médias 2010 ».

Prix Hommage au civisme

La directrice fait lecture d'une demande relativement au prix : Hommage au civisme, et demande de soumettre une candidature pour ce prix.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille propose la candidature de M. André Fauchon et M. Raymond Labbé pour un acte de civisme.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 67-03-11

21.0 VARIA :

- A)
- B)
- C)
- D)

22.0 QUESTION(S) DE L'ASSISTANCE

Les questions de l'assistance.

23.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 22H25.

Maire, Adélarde Couture

Directrice générale, Nicole Mathieu